

Bibliomer

Veille bibliographique et réglementaire à l'intention des acteurs de la filière produits de la mer

Bibliomer n° : 42 – Juin 2008

Thème : 3 – Qualité Sous-thème : 3 – 4 Gestion de la qualité

Notice n° : 2008-4382

Etude de faisabilité de la mise en place d'un écolabel dans la filière des produits de la pêche maritime

Ofimer, PFFPA and Veritas B.

Rapport 2008-02-08, p. 66 + annexes



<http://www.ofimer.fr/Pages/Ofimer/Publications.html>

◆ Analyse

Etiquettes et labels privés se sont développés afin de certifier la nature durable des produits de la pêche et rassurer le consommateur sur le caractère responsable de ses achats. La FAO a édité en 2005 des lignes directrices pour l'étiquetage écologique, et la Commission européenne a lancé un débat sur l'opportunité d'encadrer l'écolabellisation qui a abouti à la volonté de fixer des exigences minimales à cette démarche. Ce projet n'a pas encore été formalisé.

La filière pêche française, réunie au sein de l'OFIMER, a souhaité contribuer à la définition d'un cadre communautaire. Un groupe de représentants des familles professionnelles a piloté une étude visant à déterminer les conditions d'écolabellisation des pêcheries françaises qui pourraient s'y prêter. L'étude a été confiée au Pôle Filière Produits Aquatiques et a comporté 4 parties :

- 1- état des lieux des écolabels existants (produits de la pêche, autres produits),
- 2- consultation de la filière pour définir les critères techniques et méthodologiques,
- 3- tests à bord de navires de 2 pêcheries distinctes pour finaliser une grille de critères « auditables »,
- 4- propositions sur les méthodes d'écocertification applicables aux pêcheries françaises.

L'état des lieux a débouché sur une synthèse atouts/faiblesses des démarches, et une analyse de leur conformité aux recommandations de la FAO. De l'amont à l'aval de la filière, une cinquantaine de structures, ONG comprises, ont été enquêtées pour déterminer les positions de chacun concernant l'écolabellisation des produits de la pêche. L'analyse des questionnaires a permis de retenir 18 critères techniques, qui ont fait l'objet d'un premier diagnostic par un organisme certificateur lors de l'examen de deux pêcheries, la pêcherie hauturière du lieu noir de Mer du Nord / Ouest Ecosse / Norvège, la pêcherie côtière de langoustine du Golfe de Gascogne.

Cette analyse a permis d'établir une grille de 15 critères ou principes et de vérifier qu'ils peuvent être évalués et quantifiés. Parmi ces critères, les critères 1 à 5 (gestion de la ressource), 6 à 9 (impact sur l'écosystème) et 15 (traçabilité du produit écolabellisé) procèdent de l'application des directives de la FAO. Les critères 10 à 14 vont au-delà des directives FAO, en introduisant des principes d'optimisation de l'énergie à bord des navires, la gestion des déchets et polluants, les conditions socio-économiques et la réduction du gaspillage (qualité E/A des produits).

Cette étude montre l'intérêt de la filière pour ces démarches, la volonté d'encadrer les écolabels privés, et de créer un écolabel large prenant en compte des critères allant au-delà de critères internationaux. Le comité de suivi de l'étude s'est exprimé majoritairement en faveur d'une démarche publique, porteuse d'une crédibilité souhaitée par les acheteurs, du mareyeur au consommateur.

De même, une démarche publique permet de « trier » les allégations environnementales employées par les opérateurs et de promouvoir l'engagement de la profession dans le développement durable.

L'écocertification se rattacherait à un processus défini dans la réglementation : « label bleu » français ou européen calqué sur le modèle SIQO (signe officiel de la qualité et de l'origine), de l'agriculture biologique ou de la CCP (certification de conformité produits). L'ensemble de la filière ne souhaite pas porter en France une démarche privée qui serait un dispositif concurrent du MSC. Quelques opérateurs ont cependant décidé de s'engager vers la certification MSC.

La deuxième étape consistera à traduire les critères retenus en normes de certification (dispositif d'écocertification). La dernière étape portera sur la proposition de méthodes pouvant être mobilisées pour écocertifier des pêcheries.

Analyse réalisée par : OFIMER